

## **La Commission des finances du Sénat met fin à la discrimination de l'épargne retraite des fonctionnaires en matière d'information**

Paris, le 3 juin 2009,

La Commission des finances du Sénat – par l'adoption hier d'un amendement présenté par Philippe Marini, son rapporteur général – a mis fin à l'exemption de régimes comme PREFON ou la Complémentaire Retraite des Hospitaliers (aussi appelée « CGOS ») d'obligations d'information majeures de la Directive européenne sur les produits financiers (« MIF »), en particulier :

- l'obligation pour toutes les informations y compris publicitaires d'être exactes, claires et non trompeuses;
- l'obligation de présenter les informations clé du produit dans un résumé ou un « encadré » au début des conditions générales ou de la notice d'information, document souvent très long et peu lisible ;
- enfin l'obligation de communiquer tous les ans des données fondamentales comme la valeur de transfert de l'épargne acquise par l'adhérent, ou comme la performance de la gestion des placements de l'épargne confiée par les adhérents – information déterminante, mais considérée jusqu'à présent par certains comme inutile et même trompeuse !

Cet amendement modifie l'ordonnance n° 2009-106 du 30 janvier dernier sur la commercialisation des produits d'assurance vie, qui visait entre autres à harmoniser les obligations d'information entre les produits financiers visés par la Directive « MIF » et ceux qui relèvent des codes des assurances et de la mutualité. Il était donc d'autant plus anormal que cette ordonnance exclue une grande partie des épargnants pour la retraite du bénéfice de cette harmonisation « par le haut ». La Commission européenne avait bien rappelé au contraire l'attention toute particulière qui doit être donnée à l'information sur ces produits « tunnel » dont on ne peut sortir qu'en rente et qu'à partir de la retraite<sup>1</sup>.

L'ARCAF rappelle que l'élimination des discriminations en matière de protection, d'information et de gouvernance visant les adhérents de ces produits d'épargne « tunnel » principalement destinés aux fonctionnaires constitue un engagement formel du président de la République, ainsi que de Ségolène Royal et de François Bayrou lors de la dernière élection présidentielle<sup>2</sup>. L'ARCAF appelle par conséquent le Parlement à confirmer massivement cet amendement.

---

<sup>1</sup> Livre vert de la Commission européenne sur les services financiers de détail : « *En raison de la nature spéciale des plans d'épargne à long terme et de retraite, il convient de veiller avec un soin particulier à ce que les produits proposés aux consommateurs soient réellement adaptés à leurs besoins et à ce qu'ils soient commercialisés de manière appropriée. Ils correspondent en effet à des décisions financières majeures, décisives dans la vie des consommateurs, et il est donc essentiel que ceux-ci soient en mesure de faire leur choix en pleine connaissance du produit concerné, sur la base d'une évaluation correcte de leur situation et de leurs besoins.* »

<sup>2</sup> Lettres de N. Sarkozy, S. Royal et F. Bayrou à l'ARCAF d'avril 2007.